



## **MISSION TECHNIQUE D'ÉVALUATION DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DU 26 FÉVRIER 2012 EN REPUBLIQUE DU SENEGAL**

### **INSTITUT ELECTORAL POUR UNE DEMOCRATIE DURABLE EN AFRIQUE**

#### **Introduction**

Une fois de plus, le Sénégal est appelé à choisir ses dirigeants à travers l'organisation d'une élection compétitive. L'évolution politique du pays depuis l'indépendance a été marquée par une succession pacifique et organisée à la tête de l'Etat en 1981 et 2000. L'année 2000 a été marquée par une alternance au pouvoir qui a contribué à renforcer l'expérience démocratique sénégalaise. Alors que les diverses consultations électorales ont progressivement familiarisé les Sénégalais avec le rituel du suffrage universel, le vote de dimanche 26 février 2012 revêt un caractère particulier. Il pourrait soit aboutir à une nouvelle alternance au pouvoir soit offrir la possibilité au Président sortant d'exercer un troisième mandat à la tête de l'Etat. Le climat politique qui prévaut à la veille de cette élection est sans précédent en raison du débat politique sur la candidature du Président en exercice, des contestations qu'elle a suscitées et des violences qui ont marqué les mobilisations politiques et sociales à Dakar et dans les autres grandes villes du pays. Le pays doit faire face à une levée de boucliers et une difficile communication entre les acteurs sociaux et politiques.

Eu égard au rôle joué par le Sénégal dans la sous-région, mais également au sein de l'Union Africaine, la situation politique qui prévaut dans le pays à la veille de cette élection interpelle et requiert qu'une attention particulière soit portée sur la bonne conduite du processus électoral afin d'éviter des dérapages. Dans un contexte africain et sous-régional marqué ces dernières années par des violences électorales ayant causé autant de morts que de dégâts matériels, il est indispensable d'appuyer l'organisation des élections et de suivre de près leur déroulement de manière à la fois à prévenir des crises politiques et à renforcer les processus démocratiques. C'est dans ce cadre que l'Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique (EISA) a déployé une équipe technique d'évaluation de l'élection présidentielle du 26 février 2012 au Sénégal. Elle a pour but d'analyser les différents aspects du processus électoral et d'examiner le contexte général de la tenue de cette élection afin de proposer, si nécessaire, des mesures adéquates pour le renforcement de la démocratie dans le pays. La mission composée de 3 experts, à savoir Vincent TOHBI, Directeur des Programmes de EISA, Lucien TOULOU, Directeur-Résident EISA-Tchad et Marie-Laure DIGBEU, Consultante, a rencontré les

responsables de l'administration électorale, autorités politiques et administratives, les partis politiques, les organisations de la société civile et les partenaires internationaux. Elle a également sillonné quelques communes de Dakar afin de se rendre compte *de visu* de l'atmosphère qui prévaut à la veille de cet important scrutin.

## **A PROPOS DE EISA**

EISA est une organisation à but non lucratif dont le siège est à Johannesburg, en Afrique du Sud. La vision de l'organisation est : Un continent africain où la gouvernance démocratique, les droits de l'homme et la participation des citoyens sont préservés dans un climat de paix. Cette vision s'exécute à travers la mission assignée à l'organisation et qui consiste à viser l'excellence dans la promotion des élections crédibles, la démocratie participative, la culture des droits de l'homme et le renforcement des institutions de la gouvernance pour la consolidation de la démocratie en Afrique. En dehors de l'Afrique Australe où il est présent à Johannesburg (Afrique du sud), Antananarivo (Madagascar), Maputo (Mozambique), Harare (Zimbabwe) et Kinshasa (RDC), EISA a ouvert des bureaux nationaux à Bujumbura (Burundi), Abidjan (Côte d'Ivoire), Nairobi (Kenya), Khartoum (Soudan), N'Djamena (Tchad), et Le Caire (Egypte). EISA travaille également étroitement avec les organisations économiques régionales (SADC, CEEAC, CEA) et l'Union Africaine.

## **CONTEXTE POLITIQUE GENERAL**

La crise financière internationale et ses implications sur les économies nationales n'ont pas épargné le Sénégal. Les projets sociaux, ainsi que les attentes des populations, en ont été affectés. Il en a résulté un mécontentement social qui, combiné aux griefs fondés au non sur la gestion politique du pays, avaient déjà contribué à rendre le débat politique houleux. Les tentatives de modification constitutionnelle en juin 2011, notamment l'élection du Président de la République et du vice-président avec un minimum bloquant de 25 % des suffrages exprimés, ont ravivé le débat politique ainsi que les tensions et les manifestations qui ont éclaté à cette occasion, tant dans la capitale que dans les villes du pays. Tout ceci a témoigné d'un profond malaise politique et d'une relative défiance de nombreuses parties prenantes vis-à-vis des institutions nationales. A cela s'est ajoutée la validation de la candidature du Président de la République à un troisième mandat le 29 janvier 2012 par le Conseil Constitutionnel. Quelque soient les arguments développés en faveur ou en opposition à cette candidature, ces derniers événements ont largement contribué à rendre l'atmosphère politique défavorable à la tenue sereine d'une élection présidentielle au Sénégal.

Les tensions qui ont émergé de la contestation de la candidature du Président sortant ont ajouté le Sénégal à la longue liste de pays africains en pleine crise politique. Pour EISA, un cadre politique général stable est une pré-condition nécessaire à la tenue d'élections démocratiques. Le manque de consensus

minimum et l'apparente absence de dialogue politique réel entre les acteurs politiques du pouvoir et de l'opposition auront sans aucun doute un impact important sur la tenue du scrutin lui-même. Par ailleurs, il est regrettable qu'un cadre de dialogue approprié n'ait pas permis de rapprocher les vues des parties ou du moins de trouver un compromis susceptible d'apaiser le climat général préalablement à la tenue de l'élection. EISA ne souhaiterait pas s'attarder davantage sur les interprétations des dispositions de la Constitution largement débattues dans le camp de l'opposition comme du pouvoir. Il est cependant regrettable que le Sénégal en arrive à douter de ses textes fondamentaux et à engager des débats sur les interprétations constitutionnelles qui ont fait des ravages ailleurs en Afrique et dans la sous-région. Dans une perspective africaine, que le Sénégal soit en proie à des doutes institutionnelles et constitutionnelles alors qu'il fût longtemps un modèle exportable de démocratie et d'enracinement d'institutions fortes suggère que les évolutions démocratiques sur le continent sont susceptibles d'être remises en cause à tout moment, que la démocratie ne doit jamais être prise pour acquise et que le renforcement des institutions démocratiques n'est possible que dans la longue durée.

A ce stade du processus électoral, il semble trop tard pour reposer sereinement le débat sur les institutions au Sénégal. Mais il conviendra, dans le court terme, de vider le débat sur la crédibilité des institutions sénégalaises ainsi que sur le sens à donner aux dispositions pertinentes de la Constitution sur les conditions d'élection du Président de la République. Il est important à ce stade que tous les acteurs politiques en appellent au calme avant, pendant et après le 26 février 2012, puisqu'il n'est de l'intérêt de personne que le Sénégal connaisse des violences qui ne l'ont que trop endeuillé déjà.

## **ADMINISTRATION ELECTORALE**

Comme partout ailleurs, différentes institutions sont en charge du processus électoral sénégalais : l'appareil judiciaire, l'appareil sécuritaire, l'administration territoriale et la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA). La longue expérience électorale sénégalaise a progressivement permis un relatif fonctionnement harmonieux entre tous ces différents appareils et institutions en charge des élections. Cependant, certains acteurs politiques importants rencontrés par l'équipe ont émis des doutes sur l'impartialité de l'administration publique en dépit de la création d'un ministère en charge des élections. Les attributions de contrôle et de supervision de la CENA semblent ne pas être comprises de la même façon par toutes les parties. Certaines la jugent passive pendant que d'autres la croient phagocytées par le Ministère de l'Intérieur. Et pourtant, toutes les parties prenantes rencontrées semblent s'accorder sur la probité et la relative impartialité de ses membres.

Toutefois, le contexte politique sénégalais a changé. Les évolutions politiques et institutionnelles requièrent qu'une réflexion approfondie soit engagée sur les structures et organes en charge des élections. Face au doute émis sur certains organes mais également à ce que certains partis ont appelé l'incapacité de la CENA à faire exécuter ses propres décisions, il est urgent que la question soit examinée par l'ensemble de la classe politique. A cet égard, beaucoup de pays africains ont essayé de concentrer les tâches techniques, logistiques, administratives et politiques relatives aux élections dans une commission électorale nationale indépendante qui a plein pouvoir en matière électorale. Il n'est pas

nécessairement conseillé au Sénégal d'adopter exactement les mêmes institutions, mais plutôt de se doter d'institutions qui seraient en phase avec sa propre évolution politique, et avec le souci de créer la confiance dans les organes en charge des élections.

## **OPERATIONS TECHNIQUES ELECTORALES**

Le débat en cours sur le processus électoral sénégalais est plutôt politique et constitutionnel. Dans nos interactions avec les différentes parties prenantes à ce processus, les aspects techniques électoraux fondamentaux n'ont pas semblé faire l'objet de sérieux doutes de la part des différents acteurs politiques. La longue tradition électorale sénégalaise a sans doute contribué à cet état de fait. En outre l'audit consensuel de la liste électorale a semblé avoir mis d'accord les différents partis politiques sur les réglages et rattrapages à effectuer sur la liste électorale. Les 108 recommandations formulées par l'équipe indépendante d'auditeurs ont semblé également faire l'unanimité et auraient été prises en compte dans la finalisation de la liste électorale. Quelques partis politiques ont néanmoins émis des doutes et des préoccupations sur l'existence de bureaux de vote qualifiés par eux de fictifs, mais ces allégations n'ont pas été accompagnées de documents de preuves qui auraient permis de meilleures investigations de notre part. D'un point de vue technique, il semble donc que l'un des éléments qui fondent les crises électorales ailleurs, à savoir la liste électorale, a fait l'objet au Sénégal, d'un consensus minimum.

Sur les autres aspects techniques de l'élection, entre autres le recrutement et la formation des agents électoraux, la distribution des cartes d'électeur, la production des listes électorales, la répartition des bureaux de vote, l'éducation électorale, l'établissement des procès-verbaux de résultat, la collecte et la centralisation des votes et les procédures de proclamation des résultats, notre mission n'a pas recueilli de réserve de la part des partis politiques de nature à faire douter de la probité du processus. Toutefois, la conduite de la campagne électorale a fait l'objet de mécontentements et de réserves de la part de nombreux mouvements politiques d'opposition. De nombreux incidents ont émaillé la campagne électorale et conduit à des morts d'hommes et de nombreux blessés. Les restrictions à la liberté de rassemblement ont été également notées, les autorités ayant interdit des manifestations dans certains espaces publics. Des leaders associatifs et politiques ainsi que d'anonymes sympathisants de partis politiques ou citoyens ont été interpellés ou arrêtés. Le climat délétère d'insécurité auquel se sont ajoutées des manifestations sporadiques avec destruction de biens n'a pas permis une campagne électorale sereine.

## **LE ROLE DES FORCES DE SECURITE**

L'on a noté une montée inquiétante de l'insécurité due aux violences pré-électorales dans plusieurs villes du pays. Le rôle des forces de l'ordre devrait donc être clairement défini, ainsi que leur champ d'action. L'usage excessif de la force pourrait envenimer le climat déjà tendu. Les mouvements des forces de l'ordre et de sécurité le jour du vote, leur place dans les opérations électorales, les moyens à

leur disposition pour faire face aux troubles, doivent être clarifiés afin de prévenir des débordements pendant et après le vote.

## **LE BULLETIN DE VOTE**

La question du bulletin de vote a été l'une des préoccupations exprimées par quelques parties prenantes rencontrées. Malgré sa longue tradition électorale, le Sénégal est resté attaché à l'usage des bulletins multiples. Pourtant les bulletins multiples, comme l'ont relevé à juste titre certains partis politiques comme cela a été constaté ailleurs, peuvent être problématique à maints égards. L'usage du bulletin unique paraît être un rempart contre certaines anomalies électorales.

## **CONCLUSION**

Les sénégalais se rendront aux urnes ce 26 février 2012. Même s'il n'y a pas eu de doutes techniques sérieux sur des aspects opérationnels et logistiques du processus électoral, le débat politique et l'atmosphère de méfiance préalables aux élections mettront une pression sur les opérations techniques le jour du vote. Dans un tel climat, toute erreur de gestion, dysfonctionnement, difficulté logistique, retard, le moindre doute sur un staff électoral, toute erreur sur les procédures de transmission des résultats ou leur centralisation constitueront des éléments de contestation des résultats ou du processus électoral dans son ensemble. C'est pourquoi il est important que les organismes en charge des élections exécutent leur tâche avec le plus grand professionnalisme.

EISA invite enfin tous les acteurs à se conformer aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'à préserver une atmosphère de paix, malgré les enjeux du scrutin.

EISA publiera une autre analyse du processus électoral au Sénégal, après le scrutin, sur la conduite des opérations le jour du vote ainsi que les opérations postélectorales.

Fait à Dakar, le 25 Février 2012